CENTRE-VAL
DE LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°R24-2026-299

PUBLIÉ LE 6 NOVEMBRE 2026

Sommaire

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /

R24-2026-11-06-00001 - ARRETE 2026_DOS-225 fixant le calendrier 2027 des périodes de dépôt pour les demandes d'autorisations présentées en application des articles L. 6122-1 et L. 6122-9 du Code de la santé publique (3 pages) Page 3

ARS Centre-Val de Loire - Direction Générale /

R24-2026-11-04-00001 - 2026-DG-0002 Décision viviers astreinte 2027 portant désignations des agents constituant les viviers d'astreinte (8 pages) Page 7

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2026-11-06-00001

ARRETE 2026_DOS-225 fixant le calendrier 2027 des périodes de dépôt pour les demandes d'autorisations présentées en application des articles L. 6122-1 et L. 6122-9 du Code de la santé publique

AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE
DIRECTION DE L'OFFRE SANITAIRE
DEPARTEMENT TRANSFORMATIONS, COOPERATIONS ET AUTORISATIONS SANITAIRES

ARRETE

Fixant le calendrier 2027 des périodes de dépôt pour les demandes d'autorisations présentées en application des articles L. 6122-1 et L. 6122-9 du Code de la santé publique

La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

VU le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 6122-1 à L. 6122-20 et R. 6122-23 à R. 6122-44, et en particulier l'article R. 6122-29 ;

VU la loi n° 2023-1268 du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

VU le décret n° 2025-189 du 27 février 2025 relatif à la simplification des procédures d'autorisation des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret du 24 juin 2026 portant nomination de Madame Anne-Briac BILI en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 13 juillet 2026 ;

VU l'arrêté n° 2023-DSTRAT-0014 relatif à la définition des zones du schéma régional de santé de la région Centre-Val de Loire ;

VU l'arrêté n° 2023-DSTRAT-0015 portant adoption du projet régional de santé 2023/2028 de la région Centre-Val de Loire ;

VU l'arrêté n° 2025-DSTRAT-025 portant révision partielle du PRS 2023-2028 de la région Centre-Val de Loire en date du 25 juin 2025 ;

VU la décision n° 2026-DG-DS-0003 en date du 13 juillet 2026 de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, portant délégation de signature.

CONSIDERANT la liste des activités de soins et équipements matériels lourds soumis à autorisation énumérés aux articles R. 6122-25 et R. 6122-26 du Code de la santé publique ;

CONSIDERANT qu'en application des articles L. 6122-9 et R. 6122-29 du Code de la santé publique, la directrice générale de l'Agence régionale de santé détermine par arrêté les périodes et le calendrier prévu de dépôt des demandes d'autorisation ;

CONSIDERANT que les dossiers seront à déposer sur la plateforme informatique nationale dédiée (SI-Autorisations accessible à l'adresse https://si-autorisations.sante.gouv.fr).

ARRETE

ARTICLE 1ER : Les périodes de réception des demandes d'autorisations de soins et d'équipements matériels lourds, prévues à l'article R. 6122-29 du Code de la santé publique, sont réparties de la façon suivante pour l'année 2027 :

- **1ère période de dépôt :** du 1er février au 1er avril 2027 pour les activités de soins suivantes :
  - Médecine
  - Soins de longue durée (SLD)

- **2ème période de dépôt :** du 1er septembre au 1er novembre 2027 pour les activités de soins suivantes :
  - Radiologie interventionnelle
  - Cardiologie interventionnelle
  - Neuroradiologie interventionnelle

ARTICLE 2 : Ces périodes font courir, à compter de leur date de clôture, le délai de six mois prévus à l'article L. 6122-9 alinéa 6 du Code de la santé publique, à l'issue duquel l'absence de notification de réponse de l'Agence régionale de santé vaut rejet de la demande d'autorisation.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de la date de publication au recueil des actes administratifs :

- Soit d'un recours gracieux auprès de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- Soit d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé conformément aux dispositions de l'article L. 6122-10-1 du Code de la santé publique : Ministère de la santé - 14 avenue Duquesne – 75350 PARIS 07 SP.

  Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux ;
- Soit d'un recours contentieux formé par toute personne ayant intérêt à agir auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : La directrice de l'Offre Sanitaire de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 06/11/2026
La directrice générale,
Signé : Anne-Briac BILI

ARRETE N° 2026-DOS-225

ARS Centre-Val de Loire - Direction Générale

R24-2026-11-04-00001

2026-DG-0002 Décision viviers astreinte 2027 portant désignations des agents constituant les viviers d'astreinte

AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE
DIRECTION GENERALE

DÉCISION
portant désignation des agents constituant les viviers d'astreinte
de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire pour l'année 2027

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1431-1, L. 1431-2, L. 1435-1 et L. 1435-2 et les articles R. 1435-1 à R. 1435-4 ;
VU le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État et dans la magistrature ;
VU le décret n° 2009-924 du 27 juillet 2009 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des interventions de certains personnels relevant des ministères chargés des affaires sociales ;
VU l'arrêté du 28 septembre 2015 fixant les taux des indemnités et les modalités de compensation des astreintes et des interventions applicables à certains personnels relevant des ministères chargés des affaires sociales ;
VU le protocole d'accord UCANSS du 13 mai 2011 relatif aux astreintes dans les agences régionales de santé ;
VU le décret du 24 juin 2026 portant nomination de Madame Anne-Briac BILI en qualité de Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
VU le dispositif régional d'astreinte de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, dans sa version du 16 juillet 2026 ;
VU les résultats de l'appel à volontariat organisé pour la constitution des viviers d'astreinte au titre de l'année 2027, permettant de constituer les viviers sans recours à la procédure de tirage au sort prévue par le dispositif régional d'astreinte ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Les agents mentionnés dans la liste 1 annexée à la présente décision sont désignés pour constituer les viviers correspondant aux lignes d'astreinte de premier et de second niveau de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire pour l'année 2027. Le nombre d'agents composant chaque vivier est déterminé en fonction du nombre d'agents éligibles à la ligne concernée et de l'objectif de ne pas dépasser 6 périodes d'astreinte par agent et par an, sauf demande expresse de l'agent, afin de répartir la charge entre les agents mobilisables et de limiter, autant que possible, le nombre d'astreintes réalisées par chaque agent volontaire.
ARTICLE 2 : La participation effective aux astreintes est subordonnée au respect des conditions d'éligibilité et de formation prévues par le dispositif régional d'astreinte de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire.
ARTICLE 3 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2027.
ARTICLE 4 : La Secrétaire générale, le Directeur de la santé publique et environnementale, les directeurs du siège et les directeurs des délégations départementales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire et notifiée aux agents concernés.

Fait à Orléans, le 04/11/2026
La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,
Signé : Anne-Briac BILI

Décision n° 2026-DG-0002 enregistrée le 5 novembre 2026

ANNEXE 1 - LISTE 1

Viviers d'astreinte de l'ARS Centre-Val de Loire - année 2027

1er niveau - Ligne régionale – Coordination

Liste	Direction d'appartenance
BENCTEUX Anne	Siège – DOS
BILLET Natacha	Siège – DSPE
BONNANS Vincent	Siège – DOS
HAROUIMI Thibault	Siège – DOS
HELLEU Annaïg	Siège – DSPE
LESAGE Chantal	Siège – DOS
LUCAS Sandrine	Siège – DS
MASI Angélique	Siège – DOMS
QUERAL Estel	Siège – DOS
RAUX Myriam	Siège – DSPE

1er niveau - Lignes départementales - DD18 - Cher

Liste	Direction d'appartenance
BERRUBÉ Adèle	DD18
MAZZINE Iza-Line	DD18
MOUSALLI Naïma	DD18
RAILLARD Christelle	DD18
ROCHARD Jean-Charles	DD18
ROBY Emilie	DD18
THOMAS Angelina	DD18
VIAL Anne-Laure	DD18
VINENT Marie	DD18
GRAVEREAUX Clément	Siège - DOS

1er niveau - Lignes départementales - DD28 - Eure-et-Loir

Liste	Direction d'appartenance
CATANEO Julie	DD28
FOUQUEREAU Rosaline	DD28
KHELIFI Sophien	DD28
MARCEL Aurélie	DD28
MORICET Alexia	DD28
NAULET Gérald	DD28
NORTIER Aurélien	Siège DOS
ROBIEU BORDET Emma	DD28
SCHIFFERLING Martine	DD28
JULLIEN Laëtitia	Siège - DOMS

1er niveau - Lignes départementales - DD36 - Indre

Liste	Direction d'appartenance
CACHO Vanessa	DD36
DUMAS Elodie	DD36
DU PEUTY Anne	DD36
EVEILLARD Gaëlle	DD36
HEMERY-BOILEAU Nathalie	DD36
LAVOGIEZ Christine	DD36
LESAGE Romane	DD36
DESMAZEAUD Maxime	Siège - DOMS
LEBRIN Manon	Siège – DOMS
GOMES-DOS-SANTOS Tiphaine	Siège - DSPE

1er niveau - Lignes départementales - DD37 - Indre-et-Loire

Liste	Direction d'appartenance
FAVERAUX Laëtitia	DD37
GORE Gwenaëlle	DD37
GUILLAUME Cristina	DD37
LEDUC Carinne	DD37
LIVONNET Elsa	DD37
RABILLER Angèle	DD37
DE LA TORRE Frédérique	DD37
METTON César	Siège - AC
LUBIN Gérald	Siège - DOMS
ROUSSELOT Sandrine	Siège - DOS

1er niveau - Lignes départementales - DD41 - Loir-et-Cher

Liste	Direction d'appartenance
BIRAUD Frédéric	DD41
CHOBANOVA Ekaterina	DD41
CONS Hélène	DD41
DUCHALAIS Ysoline	Siège DOS
GARNIER Raphaël	DD41
HAUSKNOST Aurore	DD41
JANVIER Caroline	DD41
MORAGUEZ Françoise	DD41
ROGER Aude	DD41
TURPIN Nathalie	DD41
MELFORT Sophie	Siège - DSPE

1er niveau - Lignes départementales - DD45 – Loiret

Liste	Direction d'appartenance
AHYI Christian	DD45
DAFFIS Théo	DD45
NEVEU Laurence	DD45
SAID SOILIHI Fouraha	DD45
BEURRIER Maud	DD45
PHAM-BA Anne	DD45
PAJON Aurélie	DD45
CHAUVREAU Cécile	DD45
KILINC Zehra	DD45
DUPRÉ Céline	DD45
LOISEAU-MELIN Sandrine	Siège - SG
LACROIX Laurent	Siège - DOS

2e niveau - Ligne régionale - Direction

Liste
COMBOROURE Jean-Christophe
DUPONT Sabine
FAYET Catherine
LEMARCHAND Matthieu
LEPROVOST Rodolphe
MARECHAL Cédric
THOUET Aurélie
VAN WASSENHOVE Eric
WAQUET Cécile

2e niveau - Ligne régionale - Médicale

Liste
BREJON-LAMARTINIERE Vincent
DAVID Katia
DIARRA Ibrahima
KAMENDJE Blaise
LECLERC Rémi
LEVY Thierry
MICHEL Natacha
ROUSTEAU Antoinette
SEBATLAB Azeb
TIMERA Ousmane

2e niveau - Ligne régionale - Santé Environnement

Liste	Direction d'appartenance
AURES Audrey	Siège – DSPE
CHUNLEAU Anaïs	DD41
GRANDCLEMENT-CHAFFY Virginie	DD18
JAMET Céline	Siège – DSPE
JANIN Claire	Siège – DSPE
MICHEL Vincent	Siège – DSPE
NICOLAS Caroline	Siège – DSPE
ORIAN Livia	Siège – DSPE
SALLENDRE Muriel	Siège – DSPE
HERISSE Jacques	DD37

ANNEXE 2

Agents éligibles susceptibles d'être désignés par tirage au sort

La liste ci-dessous regroupe, dans deux tableaux distincts, les agents éligibles ayant indiqué ne pas être volontaires et les agents n'ayant pas répondu à l'appel à volontariat. Elle constitue la base des agents susceptibles d'être désignés par tirage au sort, sous réserve des conditions d'éligibilité et des motifs de dispense prévus par le dispositif régional d'astreinte.

1. Agents ayant indiqué ne pas être volontaires

Agent	Direction d'attachement	Situation au regard de l'appel à volontariat
AHAOUARI Karima	DOS	Non volontaire
BARDET Emmanuelle	DOS	Non volontaire
BEAU Sofia	DS	Non volontaire
BERNARD Stéphanie	DOS	Non volontaire
BONNET Julie	DD36	Non volontaire
BOURGEOT Eric	DS	Non volontaire
BRUNIER Dominique	DOS	Non volontaire
BUCHET Sophie	DOS	Non volontaire
CARREAU Emmanuelle	DOS	Non volontaire
CHABASSIERE Tony	DOMS	Non volontaire
CHATELIN Ségolène	DOS	Non volontaire
CHENG Teck	DS	Non volontaire
COLLINEAU Elisabeth	DOMS	Non volontaire
DEMEILLIEZ--SERVOUIN Solene	DS	Non volontaire
DENIS STERN Charlotte	DS	Non volontaire
DESCHAMPS Annie	DSPE	Non volontaire
DESPRES Baptiste	DS	Non volontaire
DOYEN Nathalie	DSPE	Non volontaire
DUNEZ David	DOMS	Non volontaire
ERJIL Pauline	DSPE	Non volontaire
FORET Olivier	DS	Non volontaire
GAUVINEAU Chloé	DS	Non volontaire
GONZALEZ Charlène	DS	Non volontaire
GRIESSMANN Julien	DOS	Non volontaire
KREMER Sauvanne	DS	Non volontaire
LECOMMANDEUR Nadège	DOS	Non volontaire
LUSSAN Yolande	DOMS	Non volontaire
MARION Sophie-Charlotte	DOMS	Non volontaire
MARTROU Celine	DSPE	Non volontaire
MEAUX Stephanie	DSPE	Non volontaire
MERCIER Magali	DS	Non volontaire
MERDRIGNAC Laura	DOMS	Non volontaire
PERROT François	DD36	Non volontaire
RABILLON Nathalie	DS	Non volontaire
RICHARD Christophe	DS	Non volontaire
RUGGIRELLO Lucie	DS	Non volontaire
SIMONETTO-BRECHET Julie	DOMS	Non volontaire

2. Agents n'ayant pas répondu à l'appel à volontariat

Agent	Direction d'attachement	Situation au regard de l'appel à volontariat
BAKONGO Marie-Josée	DSPE	Pas de réponse
BANH Xi-Mey	DD28	Pas de réponse
BARET Jonathan	DS	Pas de réponse
BRENAS Christelle	DSPE	Pas de réponse
GRAVIER Anne	DSPE	Pas de réponse
GUILLAUME Julien	DOS	Pas de réponse
HALLEZ Marie	DSPE	Pas de réponse
HENRY Helene	DD37	Pas de réponse
KANZALLAH Sanae	DOS	Pas de réponse
LAKHMECHE Catherine	DSPE	Pas de réponse
MARTINIERE Nadiège	DSPE	Pas de réponse
MONGOUE Rohann	DOS	Pas de réponse
PERON Berengère	DOMS	Pas de réponse
PIGNON Emilie	DSPE	Pas de réponse
PONCEAU Mélanie	DOMS	Pas de réponse
ROCHE-JOMBART Nathalie	DSPE	Pas de réponse
SOUAID Abir	DOS	Pas de réponse
TEROY Thierry	DS	Pas de réponse
THIBERGE Sophie	DOS	Pas de réponse
TOUMSON Jessica	DSPE	Pas de réponse
TOURNOIS ROGER Marie	DSPE	Pas de réponse